

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 75 (2013)

Heft: 8

Rubrik: Sécurité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Agréables, légers, robustes, fonctionnels, colorés et imperméables, les vêtements forestiers modernes protègent des blessures. Ils sont également confortables en été. (Illustrations: SPAA)

Récolte de bois en toute sécurité dans les forêts paysannes

Beaucoup d'agriculteurs et de particuliers récoltent régulièrement du bois d'œuvre ou de chauffage. Une bonne planification et une bonne préparation sont indispensables afin que le bûcheronnage ne vire pas au cauchemar.

Ruedi Burgherr

Les travaux forestiers sont les travaux les plus dangereux de toutes les branches. C'est pourquoi, les règles de sécurité doivent impérativement être tenues. La plupart des accidents mortels ont lieu lors de l'abattage.

* Directeur du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA), 5040 Schöftland

Les sources principales d'accidents sont la chute de branches, des distances de sécurité insuffisantes, des obstacles tranchants sur le sol et l'éclatement de feuillus.

Les points suivants sont à connaître avant le début des travaux forestiers et à respecter :

1. Une formation de base et une formation continue
2. Des équipements de protection individualisés.
3. Des machines et des outils sûrs
4. Des moyens de travail corrects
5. Un travail organisé et un concept en cas d'urgence.

Formation de base et formation continue

Des travaux en toute sécurité sont toujours plus profitables. Celui qui travaille en forêt est tenu de bénéficier de la formation et de l'expérience requises. Avant chaque travail, il doit se poser les questions suivantes :

- Suis-je assez qualifié pour ce travail ?
- Ai-je l'équipement nécessaire ?
- Ai-je besoin d'une formation continue ou complémentaire ?
- Serait-il préférable que je confie ce travail à un professionnel ou à un collègue plus expérimenté ?

Celui qui doute de ses capacités a tout intérêt à déléguer le travail à une entreprise forestière ou à un agriculteur expérimenté et bien équipé afin de ne pas courir de risques inutiles. Les entreprises forestières peuvent également prendre le bois en charge.

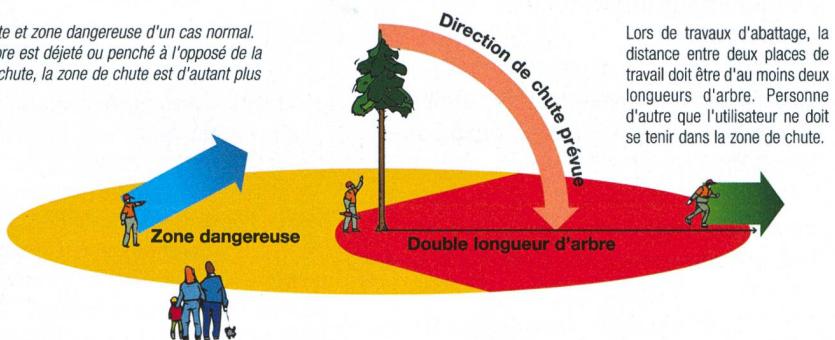
En ce qui concerne les points 2 et 4, le SPAA offre un assortiment de produits modernes qui simplifie et sécurise les travaux forestiers.

Toute personne effectuant des travaux forestiers a besoin d'un minimum de connaissances sur les dangers et la sécurité au travail. Ces connaissances s'acquièrent lors de cours et de collaborations avec des collègues compétents. Soutenue



Après avoir scié l'entaille de direction, il faut toujours contrôler la direction de chute à l'aide du double-mètre.

Zone de chute et zone dangereuse d'un cas normal.
Lorsque l'arbre est déjeté ou penché à l'opposé de la direction de chute, la zone de chute est d'autant plus grande.



par l'OFEV, la campagne d'information « Sécurité en forêt privée » a été établie par le SPAA en partenariat avec la SUVA et l'EFS.

Les intéressés trouveront des renseignements sur les différents cours et pourront s'inscrire en ligne sur www.coursbucherons.ch.

Mesures de sécurité lors de l'abattage

L'abattage est le travail forestier le plus dangereux. Plus de 50 % des accidents mortels ont lieu pendant cette étape.

Les points suivants doivent être observés lors de l'abattage d'un arbre :

- Examen de l'arbre, de son environnement, du bois mort, de son essence et organisation du travail
- Détermination de la direction de chute → exécution correcte de l'entaille
- Utilisation des aides à l'abattage, du treuil, du coin d'abattage, des moyens de frappe.
- Respect des avertissements et protection des tierces personnes, signal d'avertissement, fermeture de chemin.
- Prévision d'une voie de fuite ou d'un chemin de retraite.

Quiconque veut abattre un arbre doit tenir compte des mesures de prudence nécessaires afin qu'aucun accident ne se produise. La zone de danger doit impérativement être définie afin que personne ne se tienne dans la zone de chute. Tous ceux qui s'en approchent doivent être avertis (voir image).

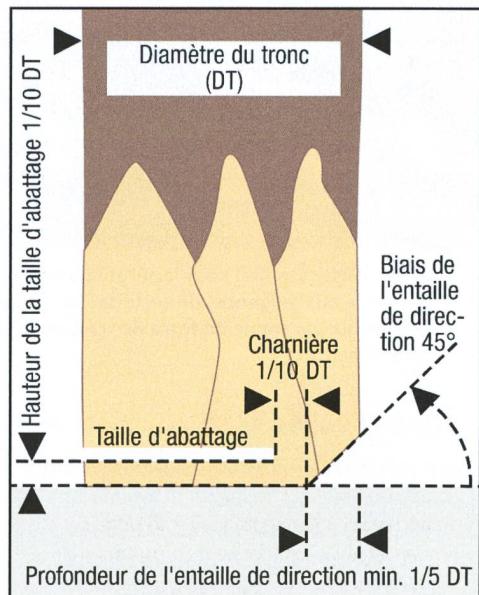
La première mesure est de déterminer la direction de chute. Elle doit être dégagée et, si possible, sans obstacle.

Si aucune voie n'est libre et que l'arbre n'est pas droit ou qu'il va se coincer en tombant, il faut se munir d'un treuil ou d'un tire-fort. Tant l'un que l'autre sont à dévier avec une poulie afin que la personne qui le commande et le véhicule soient hors de la zone dangereuse. Cela signifie que le tracteur doit être placé soit

Lors de travaux d'abattage, la distance entre deux places de travail doit être d'au moins deux longueurs d'arbre. Personne d'autre que l'utilisateur ne doit se tenir dans la zone de chute.

deux longueurs d'arbre plus loin, soit à l'extérieur de la zone de chute. Le câble doit être installé avant l'exécution de l'entaille. La poulie de déviation doit supporter le double de la force de traction du treuil, de même que son point d'attache. La hauteur d'attache du câble sur l'arbre dépend de la force nécessaire à l'abattage de l'arbre. Plus la force de traction est importante, plus le câble doit être placé haut.

Quand tout est prêt, l'entaille doit être correctement exécutée. La direction de chute peut être contrôlée avec le double-mètre. La profondeur de l'entaille de direction doit atteindre le cinquième du diamètre du tronc, et la hauteur de la taille d'abattage le dixième ainsi que l'épaisseur de la charnière. Ces indications ne sont valables que pour un arbre normal, sinon des corrections sont nécessaires.



Le trait de scie de l'entaille de direction doit être effectué avec soin. La méthode de travail doit être adaptée de manière professionnelle lors de l'abattage d'un arbre pourri, malade, penché, déjeté ou autre.

Equipement de protection individualisé

Le port de protections individuelles en forêt n'est pas dépendant de la météo. Les protections individuelles sont à porter aussi bien en cas de temps humide que de lors de températures soit très basses, soit très élevées.

Sont compris dans les équipements de protection individuelle :

- Un casque forestier avec une protection du visage et de l'ouïe, éventuellement de la nuque
- Une veste forestière ou un t-shirt voyant
- Des pantalons anticoupure
- Des souliers ou des bottes forestières
- Des gants
- Des sous-vêtements de préférence fonctionnels.

Au cours des dernières années, les vêtements forestiers ont évolué et sont devenus plus agréables à porter.

Le confort des pantalons anticoupure dépend de leur tissu, de leur coupe, des poches, et de la protection anticoupure. Les matériaux sont combinés selon les exigences des spécialistes. Les vestes forestières peuvent être remplacées par des

Le SPAA à la Foire forestière de Lucerne, halle 2

En collaboration avec SAFE AT WORK, le SPAA informe sur la campagne « Les machines sortent les griffes ». La brochure *Sécurité et savoir-faire avec les véhicules et les machines* développe ce thème. En corrélation avec cela, le simulateur de renversement est présent sur le stand du SPAA. On peut y ressentir les sensations d'un véhicule qui se renverse.

Le stand présente des produits pour la sécurité et pour la protection de la santé. L'offre comprend des vêtements forestiers, des protège-ouïe, des systèmes de communication par radios, des masques à poussières et des équipements pour la sécurité routière. Le nouveau casque forestier de Pfanner est également disponible.

Une priorité du SPAA est d'abaisser le taux

trop important d'accidents lors des travaux forestiers et il ne ménage pas ses efforts dans ce but. Les cours de bûcheronnage (voir www.coursbucherons.ch) s'avèrent bénéfiques à ce sujet.



Agréable à porter: le nouveau casque forestier de Pfanner.

t-shirts ou des chemises de couleurs voyantes (orange ou jaunes).

Dans des conditions climatiques normales, les chaussures forestières sont plus confortables que les bottes. Les bottes sont plus adéquates dans des conditions très humides.

Des machines et des outils sûrs

Les machines utilisées pour les travaux forestiers sont par exemple la tronçonneuse, le tracteur, le treuil, le frontal, la fendeuse et la remorque de transport. Toutes doivent correspondre aux exigences actuelles de sécurité. Si ce n'est pas le cas, une remise en état est à effectuer. Les équipements de sécurité ne doivent pas être périmés.



Le treuil est essentiel pour la sûreté du travail, mais il doit être conforme aux exigences de sécurité. Le tracteur devrait avoir environ 12 chevaux par tonne de force de traction du treuil. Son poids est déterminant.

Pour travailler en toute sécurité, il est préférable de disposer d'autres outils tels la hache, le maillet, le double-mètre, la chevillière, le coin, le matériel de signalisation, le set de secours, les limes, etc. Ces outils doivent être en nombre suffisant et en bon état. Le matériel défectueux est à réparer ou à changer.

Organisation du travail

Avant de débuter un abattage, le travail doit être planifié. C'est-à-dire qu'il faut avoir quelques connaissances du sujet, un concept de secours, un équipement, une place de stockage, la localisation des bâtiments et voies de circulation des environs et du matériel de signalisation, notamment un panneau « coupe de bois – accès interdit » à disposer à un endroit adéquat. L'arbre à abattre doit être bien analysé : espèce, croissance, diamètre, pente du terrain, état de santé, orientation, répartition du poids. Les arbres des alentours sont également à considérer. Des branches sèches susceptibles de tomber sont-elles présentes sur la cime ou sur celle des arbres voisins ? Un concept de sécurité correspondant à la directive CFST 6508 doit être intégré à l'organisation du travail. Cette exigence est remplie avec les modules agriTOP sur la forêt. ■

Des outils en nombre suffisant

Un grand nombre d'agriculteurs veulent déplacer leur bois. Pour effectuer cette fonction, ils doivent se munir d'un treuil qui s'adapte au tracteur ainsi qu'aux accessoires, notamment les poulies, chaînes et élingues. Cet outillage doit correspondre à la force de traction du treuil. Cela veut dire qu'un treuil avec une force de traction de 8 t doit avoir une poulie de dérivation de 16 t.

Exécuter en toute sécurité et de manière efficiente les travaux à la tronçonneuse ainsi que la récolte du bois, et éviter les accidents. Voir les cours spécifiques sur:

www.COURSBUCHERONS.ch

Informations du SPAA

La brochure du SPAA *Récolte du bois, préparation du bois de feu* informe sur la sécurité lors du bûcheronnage, tandis que *La sécurité, ne rien laisser au hasard* contient l'assortiment de produits du SPAAP. De nombreux flyers sont également disponibles.

Vous trouverez plus d'informations et un équipement adéquat sur www.spaa.ch ou SPAAP, Grange-Verney 2, 1510 Moudon, tél: 021 557 99 18, spaa@bul.ch